

Microprogramme de 2^e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION | FACULTÉ DE MÉDECINE

Sommaire et particularités




NUMÉRO 2-814-6-0

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé

TYPE Attestation

CRÉDITS 15 crédits

-  **Admission à l'automne**
-  **Offert au campus Virtuel**
-  **Temps partiel**

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Lucie Lefrançois 514 343-6649
lucie.lefrancois@umontreal.ca

Présentation

Objectifs

Ce microprogramme de deuxième cycle vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1. Conditions particulières d'admissibilité

Dans le cas des candidats titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) :

- avoir complété une résidence en médecine familiale ou
- avoir complété trois années de résidence.

Dans le cas des candidats détenteurs de toute autre formation appropriée et jugée équivalente : avoir acquis deux années d'expérience professionnelle dans le domaine des sciences de la santé.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, le comité d'admission peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 15 juin 2022
- **Automne 2023:** Du 1^{er} août 2022 au 1^{er} février 2023

Structure du programme (2-814-6-0)

Version 01 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et sont offerts à distance.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MMD 6314	Innovation et recherche en pédagogie de la santé	3.0	PSS 6103	Développement des compétences en santé	3.0
PSS 6101	Modèles d'enseignement en santé	3.0S	PSS 6202	Méthodes actives et réflexivité en santé	3.0S
PSS 6102	Raisonnement pédagogique en santé	3.0			

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche